Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Heures supplémentaires payées

---
Par FIVE

Bonjour,

je travaille dans la grande distribution convention 2216.
J'ai un contrat de travail de 35 heures, plus des heures de pauses qui sont payées.
Mon employeur me paye 12 heures supplémentaires à 25 % tous les mois. Alors que je n'ai rien demandé.
Je pointe mes heures, cependant je ne fais pas nécessairement ces 12 heures supplémentaires dans le mois.
Peux-t-il me le reprocher, et me demander de travailler 37h45 semaine ?
Peux-t-il arrêter de me les payer ? Alors que ca fait 10 ans qu'il me les paie!

Merci pour votre retour,

---
Par janus2

Bonjour,
Si ces heures supplémentaires ne sont pas contractuelles, l'employeur peut effectivement vous demander d'arrêter de les faire.

---
Par FIVE

Ces 12 heures supplémentaires ne sont pas contractuelles, peut-il rétroactivement me les déduire de mon salaire, s'il y a des semaines où je ne fais que 35 heures ?